



HAL
open science

Résidences d'artistes et diplomatie culturelle québécoise

Jean-Marie Lafortune, Salomé Blachier

► **To cite this version:**

Jean-Marie Lafortune, Salomé Blachier. Résidences d'artistes et diplomatie culturelle québécoise. Culture et Musées, 2016, 31, pp.43-65. 10.4000/culturemusees.950 . hal-03261926

HAL Id: hal-03261926

<https://hal.science/hal-03261926>

Submitted on 16 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Culture & Musées

Muséologie et recherches sur la culture

31 | 2018

Entre création et médiation : les résidences d'écrivains et d'artistes

Dossier

Résidences d'artistes et diplomatie culturelle québécoise

Artistic residencies and Quebec cultural diplomacy

Residencias de artistas y diplomacia cultural quebequesa

JEAN-MARIE LAFORTUNE ET SALOMÉ BLACHIER

p. 25-48

<https://doi.org/10.4000/culturemusees.1557>

Résumés

Français English Español

Ce texte révèle les dimensions autres que culturelles, que renferment les résidences d'artistes, en particulier leur caractère politique, dès qu'elles s'érigent à l'échelle internationale. L'essor qu'elles connaissent à ce titre depuis une vingtaine d'années, repose certes sur l'aménagement de nouveaux dispositifs de soutien à la création, mais également sur la volonté des gouvernements qui les subventionnent d'accroître leur influence au-delà de leurs frontières. Dans cette perspective, les résidences d'artistes internationales constituent un volet de l'exercice de la puissance douce des États, et qui, dans l'état actuel, ne remplissent pas pleinement leur promesse. Ainsi, nous suggérons certaines pistes d'amélioration des programmes de résidence existants au Québec pour un meilleur arrimage avec la sphère politique, sans compromettre leur valeur artistique.

This text reveals the dimensions other than cultural that contain artists' residences, in particular their political aspect, as soon as they set up on an international scale. The rise that characterized them as such since the last twenty years rests certainly on the development of new devices of support for creation, but also on the will of the governments which subsidize them to increase their influence beyond their borders. In this perspective, the international artistic residencies are part of the exercise of the soft power of the States which, in the current state, do not fulfill completely their promise. So, we suggest certain tracks of improvement of the programs of residence existing in Quebec for a better stowage with the political sphere, without compromising their artistic value.

Este texto revela las dimensiones otras que culturales que cierran las residencias de artistas, en particular su carácter político, tan pronto como se erigen a escala internacional. El auge que conoce a este título desde una veintena de años reposa por cierto en la organización de nuevos dispositivos de apoyo de la creación, pero igual en la voluntad de los gobiernos que las subvencionan de aumentar su influencia más allá de sus fronteras. En esta perspectiva, las residencias de artistas internacionales constituyen un postigo del ejercicio de la potencia dulce de los Estados que, en el estado actual, no cumplen plenamente

su promesa. Así, sugerimos ciertas pistas de mejoramiento de los programas existentes de residencia a Quebec para una mejor estiba con la esfera política, sin comprometer su valor artístico.

Entrées d'index

Mots-clés : résidences d'artistes, relations internationales, puissance douce, Québec

Keywords: artists' residences, international relations, soft power, Quebec

Palabras clave: residencias de artistas, relaciones internacionales, potencia dulce, Quebec

Notes de la rédaction

Manuscrit reçu le 15 septembre 2017

Version révisée reçue le 23 mai 2018

Article accepté pour publication le 2 juillet 2018

Texte intégral

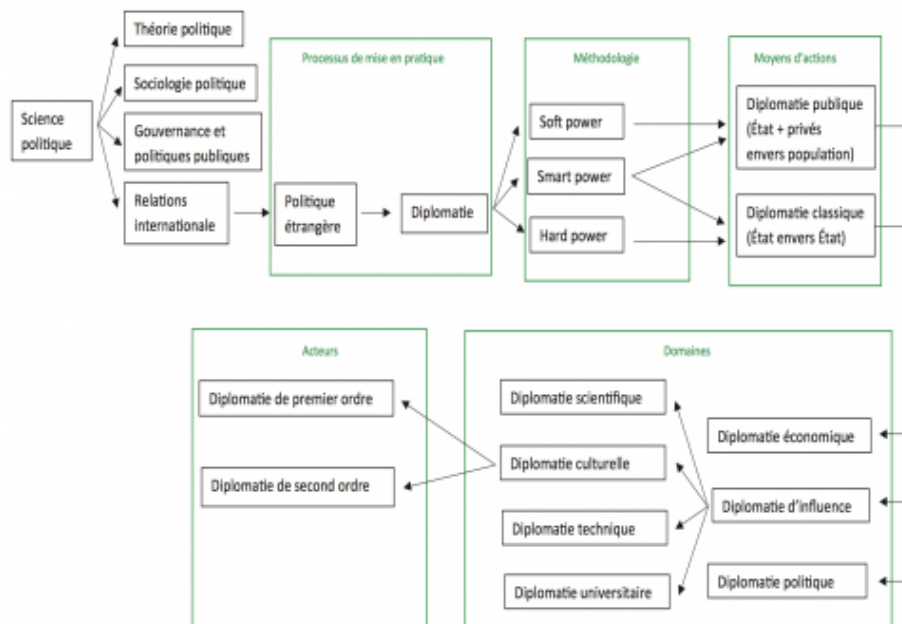
- 1 L'essor des résidences d'artistes sur la scène internationale depuis une vingtaine d'années repose sur l'aménagement de nouveaux dispositifs de soutien à la création, et plus largement sur la volonté des gouvernements qui les subventionnent, d'accroître leur influence au-delà de leurs frontières (Aquin, 2000). En témoignent les propos de l'ancien président du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) : « Les résidences de création ont démontré leur importance pour le développement de la carrière des créateurs, mais elles sont aussi de précieux outils de diplomatie culturelle pour tisser des liens entre les pays » (Gauthier, 2011 : s.p.). Or, ce caractère politique des résidences d'artistes n'est pas compris de la même manière par les principaux acteurs concernés : politiciens nationaux et locaux, organismes culturels, artistes. Il convient alors d'examiner les modalités de mise en œuvre de cette forme de diplomatie culturelle selon deux voies : d'abord, la traduction des objectifs politiques dans la mission des organismes culturels et les caractéristiques des démarches artistiques ; ensuite, les effets des pratiques artistiques sur le rayonnement des organismes culturels et la reformulation des politiques culturelles territoriales.
- 2 Guidées par l'hypothèse selon laquelle les résidences d'artistes internationales constituent un volet de l'exercice de la puissance douce (*soft power*)¹ des États (Busson, 2012 : 2), nos recherches menées en 2016 auprès de trois structures d'accueil² conduisent à un double constat. D'une part, les autorités politiques provinciales, qui financent de telles initiatives, reconnaissent ce rôle stratégique sans toutefois en faire une condition explicite de leur appui. D'autre part, les artistes et les organismes culturels concernés n'ont pas une idée claire de la portée diplomatique de leurs activités, et donc de leur rôle d'ambassadeur, sans pour autant avoir le sentiment d'être instrumentalisés.
- 3 Alliés différemment selon le contexte, les milieux artistiques et diplomatiques évoluent dans une certaine harmonie et suscitent des retombées de différentes natures – artistique, sociale, culturelle, politique – et à diverses échelles géographiques (Poussette, 2011). Notre recherche démontre toutefois les limites de la portée du fonctionnement actuel des résidences d'artistes internationales au Québec. Les entretiens menés auprès d'une dizaine de répondants³ ont révélé non seulement un déficit de connaissance du réseau de résidences et des initiatives de ses membres, mais également une faible coopération entre eux et une relation décousue avec les organes politiques.
- 4 Les responsables municipaux interrogés saluent la réputation internationale que procurent ces programmes pour leur territoire, mais déplorent la faible reconnaissance des initiatives dans la vie locale. Si aucun programme de médiation ou autre moyen de diffusion des œuvres produites n'est mis en place, la présence de résidences artistiques internationales entraîne peu de bénéfices tangibles pour la collectivité.
- 5 Par-delà le rayonnement local, les intervenants culturels rencontrés estiment que le succès d'une résidence passe par le dynamisme des milieux d'accueil, engageant ainsi des échanges non seulement artistiques, mais aussi intellectuels et opérationnels – savoir-faire, méthodologie de travail, etc. – entre les organismes et les institutions.

- 6 Enfin, les artistes participant à l'étude se disent disposés à s'investir davantage au sein du dispositif de médiation des organismes d'accueil et à agir dans une perspective d'animation auprès des publics, voire de la population environnante, dans la mesure où leur liberté d'expression et leur démarche de création n'en souffrent pas. Si leur engagement dans un tel travail doit demeurer volontaire, le contexte spécifique de ce genre de résidences est perçu comme étant favorable à ce type d'interactions et susceptible de nourrir leur créativité.
- 7 Le diagnostic établi au terme de la recherche nous pousse à proposer certaines pistes visant à renouveler le modèle de résidences d'artistes internationales implanté au Québec, en adéquation avec les intentions sous-jacentes aux politiques publiques, tout en réduisant les obstacles rencontrés par les responsables des organismes culturels participants et sans compromettre la valeur artistique du travail des créateurs.
- 8 Après avoir exposé le contexte politique canadien et l'évolution de l'engagement du gouvernement du Québec en matière culturelle et de relations internationales, nous aborderons les faits saillants de l'enquête et discuterons des principaux résultats. Cependant, avant d'entrer dans le vif du sujet, des précisions conceptuelles s'imposent.

Diplomatie et politique étrangère

- 9 Dans le domaine des relations internationales, il importe de distinguer la diplomatie et la politique étrangère – voir Figure 1. Cette dernière est menée au moyen d'instruments tels que la diplomatie, mais aussi la défense, la politique commerciale, l'aide publique au développement et les techniques d'influence sur l'opinion étrangère (Leduc, 2009). La diplomatie donne ainsi effet à la politique étrangère ; elle la met en pratique (Pancrazio, 2006).

Figure 1. Schématisation des concepts clés de l'analyse.



© Salomé Blachier.

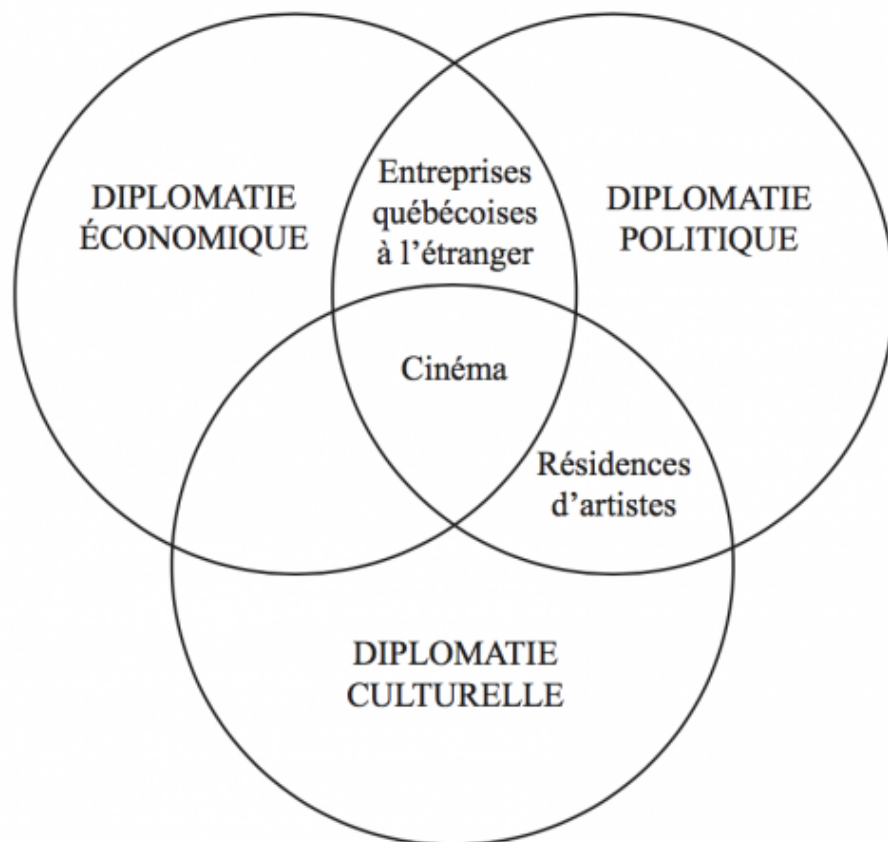
- 10 La diplomatie peut être exercée par différents acteurs. Par exemple, au XX^e siècle, la projection de l'image de marque d'un pays était perçue comme une affaire d'État assignée à la diplomatie culturelle (Dubosclard, 2007). Les autres acteurs contribuant à façonner cette image étaient guidés par la seule atteinte de leurs propres objectifs. L'ouverture de la diplomatie culturelle à une kyrielle d'acteurs sociaux – artistiques, scientifiques ou autres – impliqués dans des échanges internationaux, rompt avec cette vision restrictive et façonne l'action diplomatique contemporaine.
- 11 Il existe par ailleurs plusieurs types de diplomatie. Les plus connus sont la diplomatie économique, la diplomatie politique et la diplomatie d'influence, dont la diplomatie culturelle est une des composantes. En effet, les États recourent à la puissance douce dans l'exercice de la

diplomatie publique⁴. Le terme de puissance douce désigne « les méthodes d'influence développées par un État qui ne s'appuient pas sur la violence, mais sur des éléments idéologiques ou culturels en vue de satisfaire les intérêts de la nation qui les met en œuvre » (CRIIES, 2014 : s.p.). La culture est un des piliers de la puissance douce, qui puise également à d'autres ressorts.

Politiques culturelles et relations internationales

- 12 La politique canadienne est marquée par des clivages régionaux et linguistiques, d'abord en raison de l'existence de deux peuples fondateurs, puis de la participation de plus en plus importante des communautés autochtones et immigrées.
- 13 En matière d'action culturelle publique, le Canada et les provinces anglophones ont adopté le modèle mécène britannique (Hillman-Chartrand & McCaughey, 1989), fondé sur des choix artistiques, qui repose sur un Conseil des arts, créé à Ottawa dès 1957 (Gattinger *et al.*, 2011 : 156). En raison de ses liens historiques, politiques et culturels avec la France, le Québec, qui jouit en la matière de compétences exclusives octroyées par la Confédération, s'est inspiré du modèle architecte, typique du système français. Le Québec comporte ainsi dans son organisation politique un ministère de la Culture, créé en 1961. Les deux gouvernements se livrant concurrence, un ministère du Patrimoine Canadien voit le jour au Canada en 1996, tandis que le CALQ est mis en place en 1994, consacrant un modèle hybride.
- 14 Si l'État québécois a d'abord privilégié l'implantation de grands équipements et d'institutions, tout en préparant progressivement la voie à la commercialisation des arts, l'adoption de la Politique culturelle de 1992 recadre complètement son intervention. Cette politique fait jouer au ministère de la Culture le rôle de coordination de l'action culturelle des différents ministères et contribue à une décentralisation par la mise en place en 1995 de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et d'ententes de développement culturel avec les municipalités, qui ont permis à ces dernières de s'affirmer comme acteurs de la scène culturelle.
- 15 À l'instar du CALQ, ces outils assurent la liberté de création en allouant des fonds publics, sur avis des pairs, sans ingérence politique directe dans les choix artistiques. Cet appareillage « a permis une nette professionnalisation des milieux artistiques ainsi qu'un rayonnement inégalé d'œuvres artistiques riches, originales et porteuses d'identité au Québec et partout à travers le monde » (Gauthier, 2009 : 188).
- 16 Cette portée nouvelle incite à croiser les intentions de la politique culturelle avec celles de la politique internationale – voir Figure 2 – ce qui n'est pas simple à réaliser dans le cadre canadien. Ce n'est qu'à compter des années 1960 que le Québec déploie une action continue à l'étranger. La naissance diplomatique du Québec se situe en 1965, lors de la publication du Recueil des ententes internationales du Québec. Dans la foulée, en 1967, le gouvernement crée le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI). Il existe toutefois un système de vases communicants concernant la politique étrangère. Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) tient compte de l'évolution de la politique étrangère du Canada dans l'élaboration de sa politique internationale, et, inversement, le Québec influence certains axes de la politique étrangère canadienne.

Figure 2. Les différents types de diplomatie mis en œuvre par le gouvernement du Québec.



© Salomé Blachier et Jean-Marie Lafortune.

- 17 C'est par l'axe linguistique que le Québec a affirmé son existence internationale, en particulier avec la France et par extension avec le monde francophone (Aquin, 2000). Principal foyer francophone en Amérique, il endosse la responsabilité de son rayonnement et est résolument engagé dans les organismes internationaux tels l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). De surcroît, dans sa politique internationale de 2017, il cherche à valoriser son expertise en matière d'aménagement linguistique et de conception d'outils de savoir, puisque : « le français est non seulement un caractère distinctif fondamental de la société québécoise, il est aussi un atout sur la scène internationale, et il importe de promouvoir son usage » (MRIF, 2017-2 : 64). Par le biais de la francophonie, le Québec assied sa présence internationale, son expertise dans ce domaine et son identité. Faire valoir et promouvoir son identité est le point de départ pour agir dans les relations internationales. Cette méthode semble être indispensable pour les États de plus petite taille ou non-souverains afin d'acquérir une crédibilité auprès des interlocuteurs internationaux.

Artistes et ambassadeurs

- 18 En 2017, le Québec comptait 26 représentations dans 14 pays, avait signé 385 ententes internationales impliquant 2042 artistes, organismes culturels ou entreprises culturelles soutenus par le réseau des représentations du Québec à l'étranger (MRIF, 2017-1 : s.p.) – voir Figure 3. Les artistes et les institutions culturelles apparaissent alors comme des vecteurs essentiels de l'influence culturelle, au même titre que les délégations et les ententes internationales. Ils sont cités au titre d'influenceurs.
- 19 Avec cette reconnaissance d'une signature culturelle au-delà des frontières étatiques, le gouvernement admet que les manifestations artistiques contribuent à affirmer son identité en « développant l'image de marque et une juste perception du Québec à l'étranger » (MRIF, 2006 : 87). Cette affirmation est capitale, car les qualités spécifiques rattachées à l'identité que l'on veut promouvoir constituent le fondement des relations internationales.

Figure 3. Répartition des délégations québécoises dans le monde en 2017.



Source : Rapport annuel de gestion 2016-2017, ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

- 20 Pour exercer sa diplomatie, le Québec déploie une stratégie innovante, mobilisant divers domaines pour optimiser sa capacité d'influence sur tous les fronts : économique, culturel, institutionnel, scientifique, dans les espaces publics, sur le Web, dans les réseaux d'influence et en collaboration avec les entreprises, les centres de recherche et les artistes (MRIF, 2014). Cette action atteste du passage d'une diplomatie traditionnelle à une diplomatie publique.
- 21 Le MRIF s'attache, en plaçant cet aspect au cœur de ses plans stratégiques 2011-2014 et 2014-2018, à valoriser la production culturelle. Cette approche consiste à soutenir le placement d'artistes et d'entreprises culturelles sur les marchés étrangers. « Dès lors, la présence des artistes québécois sur la scène mondiale contribue au rayonnement et à la visibilité du Québec. Ils en sont ses ambassadeurs les plus visibles » (MRIF, 2014 : 11). Les spécificités du Québec, au vu de sa faible démographie et du poids de sa scène culturelle, poussent le MRIF à la proactivité. Le nombre proportionnellement élevé de résidences d'artistes sur le territoire québécois traduit cette ambition.
- 22 Alors que le nombre de ses délégations à l'étranger a tendance à diminuer au cours des dernières années, le Québec continue de s'imposer sur l'échiquier mondial. Avec un nombre important de résidences d'artistes⁵, une nouvelle stratégie se déploie, fondée sur une diplomatie de second ordre et une collaboration plus notable des partenaires. Cette stratégie permet à peu de frais et sans lutte politique intense avec le gouvernement fédéral de faire progresser les intérêts du Québec en s'ancrant dans le soutien et l'accompagnement culturels.

L'essor des résidences

- 23 Les résidences d'artistes désignent un « type de projet artistique et culturel qui met à la disposition d'un artiste un lieu de travail (atelier), un logement, une assistance technique et une aide financière (Caillet, 2008 : s.p.). Ces projets peuvent s'inscrire dans différents domaines artistiques : spectacle vivant, cinéma, littérature, arts plastiques ou visuels, etc. Ils s'appliquent aussi aux pratiques du commissariat d'exposition, de la critique d'art, de la théorie et de l'histoire de l'art (Centre national des arts plastiques, 2010 : s.p.). La résidence permet aux artistes qui l'occupent un séjour prolongé dans un territoire pour y développer une œuvre et contribuer à une sensibilisation ou à une transmission dans un cadre plus ou moins formel.
- 24 Dès la Renaissance, des princes distribuaient des subsides pour que les artistes aillent à l'étranger afin « de maintenir l'art de leur région au niveau international et d'orienter leurs projets artistiques en fonction des normes de goût européennes » (Warnke, cité par Rodriguez, 2000). L'histoire des résidences est donc liée aux politiques gouvernementales ; celles-ci ont toujours été dans le giron de l'État, qui en finance l'implantation. La période contemporaine se démarque par la diversité des parties prenantes et la continuité des expérimentations. Depuis les années 1980, le soutien aux arts par la formation et en particulier par le voyage d'études s'est ainsi étendu aux galeries, aux centres d'éducation artistique et jusqu'aux fondations privées (Rodriguez, 2000).

- 25 L'essor récent des résidences d'artistes s'opère dans un cadre proprement politique, comme en témoignent certains projets réalisés sous l'égide de la Conférence des chefs de gouvernement des Régions partenaires, apparue en 2002. En tant que membre cofondateur de cette initiative qui permet de répondre aux nombreux défis des gouvernements régionaux et entités fédérées qui y participent, le Québec y côtoie la Bavière (Allemagne), le Cap (Afrique du Sud), la Géorgie (États-Unis), la Haute-Autriche, São Paulo (Brésil) et le Shandong (Chine). Les partenariats économiques qui sous-tendent cette association s'accompagnent parfois d'ententes artistiques. Ainsi, la Haute-Autriche s'est démarquée par une volonté de développer le volet culturel en signant une entente avec le CALQ pour le financement d'une résidence.
- 26 Selon Pleintel (2011), cette augmentation du nombre de résidences est notamment due à la facilité de leur mise en place, comparativement à la conception d'une exposition ou à un programme hebdomadaire, à sa double fonction de création et de médiation ainsi qu'à son insertion dans les politiques territoriales.

Un dispositif mixte de médiation

- 27 Les résidences d'artistes se situent au croisement de deux dispositifs-types de médiation, qu'on distingue par la manière dont ils déploient les ressources spatiales, humaines et discursives à l'intérieur ou à l'extérieur des institutions culturelles par un ensemble d'acteurs (Lafortune, 2016).
- 28 Le dispositif institutionnel, orienté sur la qualité de la relation entre les œuvres légitimées et les publics, compte sur la collaboration entre les intervenants en contact direct avec les visiteurs : personnels d'accueil et guides animateurs, concepteurs de sites Web et relationnistes⁶, concepteurs de textes et d'installations, et parfois jusqu'aux hauts-dirigeants. Généralement rattachés aux services d'éducation ou de médiation, les médiateurs conduisent des activités d'interprétation auprès des publics, de conception avec les chargés de projets et les gestionnaires, de réseautage avec des agents de milieux, de formation et de coordination entre collègues.
- 29 Le dispositif socio-artistique, orienté vers le développement de la créativité des groupes sociaux et l'accès aux ressources des institutions socioculturelles pour des individus et des groupes ciblés, s'articule autour de maillages entre des artistes engagés, des membres de groupes associatifs et des fonctionnaires municipaux, intervenant auprès de populations qui ne fréquentent pas l'offre culturelle institutionnelle. Agissant dans le cadre de programmes municipaux de médiation, les médiateurs assurent la promotion légitime d'expressions identitaires auprès des administrations locales, des décideurs et du grand public, le soutien et le conseil auprès des artistes et des citoyens ainsi que le réseautage avec des agents de différents milieux.
- 30 Le dispositif de médiation sur lequel repose le modèle des résidences d'artistes répond ainsi à deux injonctions : révéler l'arrière-plan des œuvres – démarche, intentionnalité – aux publics dans un contexte où la véracité des discours mobilisant les objets procède par juxtaposition de points de vue, et animer des projets collectifs de création mettant en tension la qualité des processus de participation et des œuvres produites.

L'intérêt des acteurs pour les résidences

- 31 Afin de confronter les visions et de saisir les intérêts en jeu dans le système des résidences, nous avons interrogé des représentants des trois groupes d'acteurs clés. Des entretiens ont d'abord été menés avec les décideurs publics, responsables de la culture au niveau municipal, pour aborder les enjeux de nature politique qui marquent ces initiatives diplomatiques. Puis, nous avons rencontré des travailleurs culturels, chargés des programmes de résidence, pour rendre compte des enjeux organisationnels qui caractérisent les structures participantes. Enfin, nous avons interrogé des artistes ayant vécu l'expérience des résidences afin de connaître leur avis sur les enjeux d'ordre esthétique liés à ce dispositif.

32 Si le CALQ défend le principe d'un équilibre entre les dimensions diplomatiques et artistiques des projets, nos entretiens, réalisés en 2016, ont révélé une polarisation entre la vision des décideurs publics et celle des travailleurs culturels. Alors que le volet politique l'emporte chez les premiers, le volet culturel domine nettement chez les seconds. Les rôles respectifs ne sont pas interchangeables et chaque groupe agit selon son cadre propre.

33 Comme en témoignent les propos du répondant du centre d'art Daïmôn :

« Ce sont les organismes qui s'organisent de façon indépendante pour accueillir des artistes et en envoyer à l'étranger. Je sais que les ambassades sont parfois impliquées, par exemple l'artiste des Pays-Bas qu'on fait venir m'a dit qu'il ferait financer son voyage par l'ambassade, mais moi, ça ne m'a jamais flashé. »

34 Il en va de même pour le répondant d'Est-Nord-Est, selon qui la fonction diplomatique n'est jamais franchement étayée, laissant toute la place aux velléités municipales d'élever la fréquentation des lieux culturels au moyen de la médiation avec la population, aux organismes culturels d'accroître leur notoriété, en raison du caractère international des projets, et aux artistes d'entreprendre des démarches de création conjuguant valorisation du lieu de résidence et participation des publics.

35 L'engouement des organismes culturels pour les résidences d'artistes s'articule autour d'une série d'avantages. Parmi les plus cités par nos répondants, mentionnons le développement de partenariats fondés sur la communauté d'artistes internationaux en résidence et la présence sur la scène internationale par le biais du bouche-à-oreille entre artistes. En outre, l'accueil d'artistes aux mêmes périodes permet de stimuler l'innovation et la collaboration entre eux, de fonder une famille artistique attachée aux lieux de création.

36 Cette question est rabattue sur l'exotisme des expériences dans les milieux d'accueil et l'enrichissement des démarches de création, souvent collectives ou impliquant les publics, lorsque l'on recueille l'avis des responsables d'organisme. Il incombe aux centres d'arts de réaliser le potentiel des résidences et le double développement de l'art et de la société (Pousette, 2011). Puisqu'« une résidence ne vise pas un public précis » (Paulus, 2006 : 3), les projets doivent satisfaire tant les organismes et les artistes que les publics et les subventionneurs.

37 Les fonctionnaires municipaux ne sont pas en reste. Bien qu'ils déplorent que les politiciens se préoccupent davantage de l'affluence vers les lieux culturels que du soutien à la création, ils estiment que les bénéfices de tels programmes résident dans le rayonnement international qu'ils procurent aux villes hôtes. Il ne fait aucun doute, dans leur esprit, que les résidences participent à la valorisation du territoire surtout dans la mesure où, dans le processus de création d'œuvres, l'artiste devient un médiateur auprès de la population locale. Les résidences d'artistes contribueraient à la lutte contre l'exode rural et la dévitalisation de certains quartiers urbains. À l'instar de ce qui se passe en France (Doré, 2003), ce sont souvent les élus qui échafaudent le projet d'une résidence, dans une perspective de réhabilitation de zones ciblées, tandis que les organismes culturels déterminent les finalités et les modalités définitives des projets.

Une instrumentalisation de la culture ?

38 Par la mise en place du CALQ en 1994, le gouvernement québécois a marqué sa volonté de dépolitiser le domaine des arts. La gestion de la culture par un organisme indépendant issu de la tradition anglaise du *arm's length* traduit la volonté d'un fonctionnement sans ingérence partisane, ce qui toutefois, dans le cas des résidences internationales, ne veut pas dire sans mandat diplomatique.

39 La question de l'instrumentalisation politique de la culture surgit inexorablement dans un contexte où le financement qui permet leur implantation est essentiellement public. Les craintes ne sont pas toutes contenues à cet égard ; un certain malaise étant survenu lorsque cette question a été évoquée au cours des entretiens, les répondants se font rassurants. Dans ce type de programme, les acteurs culturels et politiques ont besoin les uns des autres et il semble que, dans la conjoncture actuelle, tous en sortent gagnants.

- 40 Aucun acteur culturel n'a ainsi fait état d'une lutte à mener pour se soustraire à une récupération politique ou à des contraintes particulières relativement à sa liberté d'expression ou de création. À les entendre, on est tenté de conclure qu'ils ont choisi les chaînes dans lesquelles ils œuvrent, voire qu'ils s'épanouissent dans un cadre offrant pourtant de nombreuses entraves, ou peut-être en raison même de ces contraintes à surmonter.
- 41 Cette perspective laisse entrevoir une collaboration plus soutenue entre les parties concernées, établie dans le sens d'un rôle plus diplomatique assumé par les organismes culturels et les artistes en contrepartie d'un financement plus élevé de la part des pouvoirs nationaux et locaux.

L'amélioration des programmes existants

- 42 À la lumière des résultats obtenus, on peut dégager certaines pistes d'amélioration des programmes existants. Ciblant le déficit de la fonction diplomatique des résidences, les répondants suggèrent deux voies de consolidation.
- 43 Le CALQ soutient trois types de résidences : les studios dans des villes réputées pour l'art contemporain, des résidences croisées avec accord de réciprocité, et des résidences spécialisées sans accord de réciprocité. Il va sans dire que l'impact recherché en matière de diplomatie culturelle requiert d'investir davantage dans le second type, plus susceptible de favoriser l'établissement de relations à long terme entre les acteurs et les territoires concernés. Le CALQ reconnaît lui-même que « la présence des créateurs étrangers en terre québécoise a un effet d'émulation pour la création et la production artistiques, en plus de contribuer à la formation de réseaux d'affinités favorisant les initiatives de coproduction et de co-création » (CALQ, 2006).
- 44 Le mode de sélection des artistes gagnerait également à être revu. Il existe pour l'heure deux processus. D'une part, un appel ouvert à l'international, comme c'est le cas à Daïmôn ou Est-Nord-Est. D'autre part, un appel ciblant des artistes selon leur contrée de résidence, comme c'est le cas à la Fonderie Darling. Le CALQ passe ainsi des accords avec des institutions d'un pays étranger et seuls les artistes de ce pays ont l'autorisation de postuler au programme. Pour exacerber la fonction diplomatique des résidences, ce second procédé est à privilégier, car il permet plus aisément d'ancrer les projets dans les objectifs de rapprochement diplomatique poursuivis par le MRIF.
- 45 Des critères plus pointus de sélection des artistes devraient être retenus. En plus de la qualité du travail et de l'impact sur la carrière, l'intérêt marqué pour la réalisation de projets liés au territoire d'accueil ou qui requièrent des espaces ou des équipements propres aux organismes concernés devrait prévaloir. Ce critère, dont l'application nécessite une collaboration plus étroite entre les municipalités et les organismes, permet d'atteindre des visées politiques locales comme la valorisation des territoires et de leurs habitants.
- 46 L'organisme culturel pourrait prendre en considération les objectifs du plan d'action de la ville en matière d'intervention socioculturelle. Par exemple, Saint-Jean-Port-Joli souhaitant renforcer son caractère patrimonial, un artiste qui s'intéresse au patrimoine local pourrait être retenu en priorité pour participer à une résidence à Est-Nord-Est. Cet arrimage serait à la fois une source d'inspiration pour l'artiste et une animation culturelle pour la collectivité, concourant ainsi à la légitimation de l'organisme culturel et aux attentes d'achalandage des élus.
- 47 Relégués pour l'instant à une certaine passivité, les travailleurs culturels gagneraient à mieux connaître le programme de résidences. La plateforme internet utilisée aux fins de la mise en œuvre du programme devrait clarifier les critères établis pour prendre en charge financièrement une résidence d'artistes internationale. Doivent aussi s'y retrouver les objectifs du MRIF en matière de développement de la présence internationale du Québec, de manière à inciter les organismes culturels à proposer des projets, sans nécessairement l'intermédiaire du CALQ, mais avec une contribution financière possible du MRIF.
- 48 Cette plateforme devrait être plus collaborative et pallier la faible coopération interinstitutionnelle ainsi qu'avec les organes politiques, citée par les répondants. À l'heure actuelle, « l'information et les connaissances acquises par les partenaires publics et les

organisations artistiques et entreprises culturelles ne sont pas canalisées » (CALQ, 2006). Dans ce contexte, les organismes culturels tentent de mettre en place de nouvelles résidences à travers leur propre réseau sans savoir ce qui se développe ailleurs. Par exemple, l'un des répondants a signalé l'intention machinale de renouer des liens avec le Mexique ayant soutenu une résidence de 2003 à 2009 sans considérer d'autres options. Géré par le CALQ, un répertoire des résidences en libre accès, consignait le calendrier des projets, les partenaires impliqués et les modalités de réalisation, faciliteraient l'émulation et la mutualisation des efforts.

- 49 Tel que l'envisage déjà le CALQ, les résidences devraient pouvoir être l'initiative de différentes catégories d'acteurs. Citons, à titre d'exemple, la délégation du Québec à Paris qui a recommandé au CALQ l'instauration d'une résidence à Nantes à la suite du succès du festival Oupalai, mettant à l'honneur des artistes québécois. Les initiatives pourraient aussi émaner des milieux artistiques, comme l'a expérimenté la Fonderie Darling, qui a convié un artiste sud-coréen dans ses locaux avant que le CALQ ne prenne en main le dossier. Enfin, les projets de résidences gagneraient également à être associés à des institutions culturelles de renom, comme le Musée d'art contemporain de Montréal.

Conclusion

- 50 Depuis vingt ans, la littérature sur les résidences d'artistes a privilégié leur valeur culturelle et l'intérêt pour les artistes d'accéder à ces programmes. Notre étude a tenté d'en révéler d'autres dimensions. En particulier leur caractère politique, dès qu'elles s'érigent à l'échelle internationale. L'enquête menée a permis de circonscrire les modalités et la portée de la diplomatie culturelle à partir du cas québécois : les objectifs visés, la nature des actions déployées, la mise en place entre les échelons politiques, les impacts sur les organismes culturels et les artistes participants.
- 51 Les résidences d'artistes internationales développées dans ce cadre stimulent incontestablement la production artistique, mais elles possèdent également d'autres qualités, liées à leur nature versatile. Évoluant au sein de réseaux internationaux qui les exposent au choc des cultures, tant sur le plan anthropologique qu'artistique, elles attisent les dynamiques identitaires et prolongent les démarches diplomatiques. Cet outil est des plus appropriés pour des nations qui commencent à tisser des liens entre elles et inscrire la culture comme vecteur d'identité au cœur des relations internationales, tel qu'envisagé depuis deux décennies au Québec comme dans maints autres États. Qui plus est, ce type d'initiative encourage les réflexions autour des revendications artistiques, de la gestion du pluralisme culturel et de l'importance du dialogue interculturel, favorisant la cohésion sociale à l'échelle locale (Mark, 2009).
- 52 Introduisant une dimension diplomatique séduisante pour les gouvernements, les résidences internationales entraînent dans leur sillage le développement plus large de programmes dédiés. De nouveaux acteurs suivent cette voie. Ainsi, le *National Museum of Modern and Contemporary Art* de Séoul a récemment développé des résidences internationales pour diffuser la culture sud-coréenne à travers le monde, tout en soutenant la création.
- 53 L'évolution des résidences et des acteurs concernés « met également en relief les transformations qui se sont produites au cours des dernières décennies quant au rôle de chacun de ces éléments, entre autres face au statut de la galerie et du musée qui prennent aujourd'hui de plus en plus de place comme créateurs, comme générateurs d'œuvres plutôt que présentateurs et « légitimateurs » » (Béland *et al.*, 1995).
- 54 En marge de la volonté politique se traduisant dans la reconduction des budgets, leur avenir tient à leur aptitude à concrétiser les ambitions qui les portent et à dégager leur contribution réelle selon les divers niveaux d'intérêt qu'elles recouvrent. D'où la nécessité de prendre la mesure de leurs retombées concrètes, d'un point de vue subjectif et objectif, pour les artistes, les organismes d'accueil, les territoires d'implantation et les pouvoirs publics subventionnaires.

Bibliographie

Aquin (Stéphane). 2000. « Entre la langue et l'œil, diplomatie culturelle et diffusion internationale des arts visuels », p. 159-171, in *Monde et réseaux de l'art diffusion, migration et cosmopolitisme en art contemporain* / sous la direction de Guy Bellavance. Montréal : Liber.

Béland (Daniel) *et al.* 1995. *Résidence 1982-1993*. Québec : La Chambre Blanche.

Busson (Marie-Pierre). 2012. « L'impact de la mondialisation sur la culture au Québec ». *La Diplomatie culturelle : levier stratégique au cœur des luttes d'influence, vol 11*. Publication en ligne : <http://www.leppm.enap.ca/leppm/docs/Rapports_culture/Rapport_%C3%A9volutif_Culture_11_final2.pdf>.

Caillet (Elisabeth). 2008. *Les Résidences d'artistes : mode d'emploi*. Université de Metz. Publication en ligne : <<http://aar.fr/revue/article/les-residences-dartistes-mode-demploi-elisabeth-caillet-universite-de-metz-science-po-2008/>>.

Conseil des arts et des lettres. 2006. *Plan d'action international*. Montréal : CALQ.

Chaubet (François). 2013. « Rôle et enjeux de l'influence culturelle dans les relations internationales ». *Revue internationale et stratégique*, 89 (1), p. 93-101.

Centre National des Arts Plastiques. (2010). « Évolution de l'offre des résidences en France » in *196 résidences en France*. Paris : CNAP. Publication en ligne : <http://www.cnap.fr/sites/default/files/publication/380_residencesenfrance.pdf>.

Centre de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique (CRIIES). 2014. *Lexique. Soft power*. Publication en ligne : <<http://www.portail-ie.fr/lexiques/read/94>>.

Doré (Stéphane). 2003. *Un artiste, un élu et le public s'en vont en résidence*. Paris : CNAP. Publication en ligne : <<http://www.ambafrance-co.org/IMG/residences.pdf?504/6d403c993e64444f30e057d82bfb80b20a868fab>>.

Dubosclard (Alain). 2007. « Le tourneur de la diplomatie », p. 15-50 in *L'Arme de la culture : mes stratégies de la diplomatie culturelle non gouvernementale* / sous la direction de Jean-Michel Tobelem. Paris : L'Harmattan.

Gattinger (Monica) *et al.* 2011. « L'analyse comparative des politiques culturelles infranationales : Réflexion sur le cas canadien ». *Loisir et Société*, 34 (2), p. 149-186.

Gauthier (Yvan). 2009. « Développer des partenariats entre le Conseil des arts et des lettres et les régions du Québec », p. 187-199 in *Tendances et défis des politiques culturelles : analyses et témoignages* / sous la direction de Claudine Audet et Diane Saint-Pierre. Québec : PUL.

Gauthier (Yvan). 2011. *L'Importance des résidences dans la politique culturelle du Québec*. Colloque Création et frontières. Cité internationale des Arts, Paris. Publication en ligne : <<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/limportance-des-residences-dans-la-politique-culturelle-du-quebec/>>.

Hillman-Chartrand (Harry) & McCaughey (Claire). 1989. « The arm's length principle and the arts: an international perspective – past, present and future », p. 54-55 in *Who's to pay for the arts? the international search for models of arts support* / sous la direction de Milton C. Cummings, J. Mark Davidson Schuster et American Council for the Arts. New York : ACA Books.

Institute for cultural diplomacy. 1999. *What is Cultural Diplomacy ?* Publication en ligne : http://www.culturaldiplomacy.org/index.php?en_culturaldiplomacy.

Lafortune (Jean-Marie). 2016. « Les enjeux de l'appropriation et de la transmission de la culture dans les dispositifs de médiation culturelle au Québec », p. 141-153, in *Les Mondes de la médiation culturelle, vol. 1 : Approches de la médiation* / sous la direction de Cécile Camart *et al.* Paris : L'Harmattan.

Leduc (François). 2009. *Guide de la pratique des relations internationales du Québec*. Québec : ministère des Relations internationales.

Mark (Simon). 2009. *A Greater Role for Cultural Diplomacy*. La Haye : Netherlands Institute of International Relations 'Clingendael'. Publication en ligne : <http://www.clingendael.nl/sites/default/files/20090616_cdsp_discussion_paper_114_mark.pdf>.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). 2006. *La Politique internationale du Québec, la force de l'action concertée*. Québec : MRIF. Publication en ligne : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/document/spdi/fonddoc/FDOC_doc_1384_Politique%20internationale%20du%20Qu%C3%A9bec.pdf>

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). 2014. *Plan stratégique 2014-2018*. Québec : MRIF. Publication en ligne : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/Content/Documents/fr/plan_strategique2014-2018_web.pdf>.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). 2017-1. *Rapport annuel de gestion 2016-17*. Québec : MRIF. Publication en ligne : <<http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/Publications/Rapport-annuel-gestion>>.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). 2017-2. *La politique internationale du Québec. Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer*. Québec : MRIF. Publication en ligne : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/PIQ_DocumentLong_FR-NUM.pdf>.

Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli. 2008. *La politique culturelle de Saint-Jean-Port-Joli*. Publication en ligne : <<http://saintjeanportjoli.com/affaires-municipales/vision-et-politiques/>>.

Natier (Charles) & Laliberté (Robert). 2015. *La Diplomatie publique et culturelle de demain. Nouvelles stratégies pour de nouveaux défis* / sous la direction de Robert Laliberté. Actes de colloque, 7-8 mai 2013, Université Laval. Québec : Association internationale d'études québécoises. Publication en ligne : <http://aieq.qc.ca/documents/0000/0417/Colloque-2013-Diplomatie-Actes_FINAL_2.pdf>.

Nye (Joseph S). 1992. *Le Leadership américain quand les règles du jeu changent*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF). 2014. *La Langue française dans le monde 2014*. Paris : Nathan. Publication en ligne : <https://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif_synthese_francais.pdf>.

Pancracio (Jean-Paul). 2006. « *Diplomatie et politique étrangère* », p. 214-215, in Dictionnaire de la diplomatie 2007. Paris : Dalloz.

Paulus (Odile). 2006. *Organisation artistique et dépendance à l'égard des ressources*. Actes du colloque Métamorphose des organisations, 23-24 novembre 2006. Nancy : Laboratoire de recherche en gestion et économie. Publication en ligne : <<https://core.ac.uk/download/files/153/6942238.pdf>>.

Pleintel (Marie). 2011. *Art contemporain en milieu rural : un état des lieux*. Mémoire. Lille : EDHEC Business School.

Pousette (Johann). 2011. « Artists in flux », p. 40-59 in *Retooling residencies. A closer look at the mobility of art professionals*. Actes du colloque organisé en 2009. Varsovie : Centre for Contemporary Art Ujazdowski Castle. Publication en ligne : <http://re-tooling-residencies.org/media/upload/img/ReToolingResidencies_INT.pdf>.

Rodriguez (Véronique). 2000. « Artistes en résidence », p. 145-157 in *Monde et réseaux de l'art diffusion, migration et cosmopolitisme en art contemporain* / sous la direction de Guy Bellavance. Montréal : Liber.

Tenzer (Nicolas). 2013. « La diplomatie d'influence sert-elle à quelque chose ? ». *Revue internationale et stratégique*, 89(1), p. 77-82. <https://doi.org/10.3917/ris.089.0077>.

Warren (Jean-Philippe). 2013. *La Diplomatie publique et culturelle de demain : nouvelles stratégies pour de nouveaux défis*. <http://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/81/300/315/c>.

Notes

1 Véritable politique gouvernementale, la puissance douce, ou *soft power* en anglais, s'articule autour de trois dimensions : l'intégration de références culturelles nationales et internationales ciblées, la présentation d'une image de marque nationale et l'exercice d'une diplomatie culturelle.

2 Est-Nord-Est/Résidence d'artistes, Daimôn-Centre d'art et la Fonderie Darling, situées respectivement à Saint-Jean-Port-Joli, Gatineau et Montréal, soit respectivement dans une petite, une moyenne et une grande ville. Ces trois organismes spécialisés en arts visuels sont intégrés au réseau du CALQ et expérimentent les résidences internationales depuis de nombreuses années.



3 Les répondants se répartissaient comme suit : un responsable par organisme à l'étude, un haut-fonctionnaire du Service de la culture par ville concernée, deux personnes ressources du CALQ et un duo d'artistes en arts visuels.

4 La diplomatie dite « classique » concerne les relations formelles des représentants officiels des États, tandis que la diplomatie publique se caractérise par des relations entre les représentants officiels d'un État et une opinion publique, c'est-à-dire la population (Natier & Laliberté, 2015).

5 D'après le site internet du CALQ, on recensait 31 résidences internationales au Québec en 2016, dont 26 axées sur les arts visuels (CALQ).

6 Ce terme désigne au Québec un ensemble de métiers à l'interface des relations publiques, des médias, de la publicité et du management de la communication.

Table des illustrations

	Titre Figure 1. Schématisation des concepts clés de l'analyse.
	Crédits © Salomé Blachier.
	URL http://journals.openedition.org/culturemusees/docannexe/image/1557/img-1.png
	Fichier image/png, 228k
	Titre Figure 2. Les différents types de diplomatie mis en œuvre par le gouvernement du Québec.
	Crédits © Salomé Blachier et Jean-Marie Lafortune.
	URL http://journals.openedition.org/culturemusees/docannexe/image/1557/img-2.png
	Fichier image/png, 123k



Titre	Figure 3. Répartition des délégations québécoises dans le monde en 2017.
Crédits	Source : Rapport annuel de gestion 2016-2017, ministère des Relations internationales et de la Francophonie.
URL	http://journals.openedition.org/culturemusees/docannexe/image/1557/img-3.png
Fichier	image/png, 239k

Pour citer cet article

Référence papier

Jean-Marie Lafortune et Salomé Blachier, « Résidences d'artistes et diplomatie culturelle québécoise », *Culture & Musées*, 31 | 2018, 25-48.

Référence électronique

Jean-Marie Lafortune et Salomé Blachier, « Résidences d'artistes et diplomatie culturelle québécoise », *Culture & Musées* [En ligne], 31 | 2018, mis en ligne le 19 décembre 2018, consulté le 16 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/1557> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/culturemusees.1557>

Auteurs

Jean-Marie Lafortune

Université du Québec à Montréal

Jean-Marie Lafortune est professeur au département de communication sociale et publique de l'Université du Québec à Montréal, où il enseigne notamment dans les programmes de 1er cycle en Action culturelle et de 3e cycle en Muséologie, médiation, patrimoine. Membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et du Groupe de recherche sur la médiation culturelle, ses travaux actuels portent sur l'évaluation des dispositifs de patrimonialisation et de médiation des musées de société en regard des exigences de transmission culturelle. Membre du comité scientifique du Réseau international de l'animation (RIA), il est co-rédacteur en chef de la revue numérique internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles (atps.uqam.ca).

Courriel : lafortune.jean-marie@uqam.ca

Salomé Blachier

Université du Québec à Montréal

Salomé Blachier est diplômée d'une maîtrise en muséologie de l'université du Québec à Montréal et d'une licence en gestion de projets culturels à l'école EAC Lyon. Ses intérêts pour les politiques culturelles, l'art contemporain et la muséologie l'orientent notamment vers des recherches sur les résidences d'artiste. Grâce à son expérience dans un musée en zone rurale, elle ouvre ses champs de recherche aux problématiques liées à la mémoire par témoignage, à la sauvegarde du patrimoine local et aux dispositifs de médiation en zone touristique.

Courriel : salome.blachier@gmail.com

Droits d'auteur

Culture & Musées